

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Déclaration de Maladie

M22- 0020404

159696

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 01525

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZAGHLOUL

14-10-56

Date de naissance :

Adresse : LOTISSEMENT ALLAMOUR LOT 441

Tél. : 0661187641

Total des frais engagés : 10312,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ACHAGRA OUMAIMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
39, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél : 27-66-77

Date de consultation : 13/04/2013

Nom et prénom du malade : Zaghloul Nabiha Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 01/05/2013

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13.01.2015	Cs		500,00	Dr. ACHAGRA OUMAHMED Maladies et Chirurgie des Yeux 39, Bd. Mohammad V - Casablanca Tél. 27-66-71

INDE 102017464 EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. BOUCHAREB M. Pharmacie Centrale Rommani	15/04/23	1012,80 dh

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

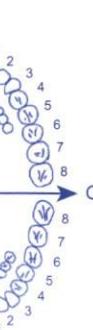
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTICAL AUDITION Opticien Optométriste Parc Plaza 1, Apple Valley, Mansour el Youssef, Avenue N°1-Mohammed Tel: 03.25.30.47.13	26/06/13 183					9000 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Oumaïma ACHAGRA

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies
& Chirurgie des Yeux

Esthétique et Pathologie des Paupières

Chirurgie du Strabisme

Chirurgie de la Cataracte

Diplômée des Universités de Paris

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Horaires : 9h à 16h

Ir Rendez - vous

NAABAK 4,9%

Collyre 10 ml - PPC : 84,00 DH



NAABAK 4,9%

Collyre 10 ml - PPC : 84,00 DH



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

NAABAK COLLYRE

1 goutte, le matin le midi et soir, dans les deux yeux, pendant 3 mois

OPTIVE FUSION

1 goutte, le matin le midi 16h et soir, dans les deux yeux, pendant 3 mois

AERIUS COMPRIMES

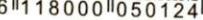
1 comprimé, le matin, dans les deux yeux, pendant 3 mois

AERIUS® 5 mg

30 comprimés pelliculés



6 118 000 050 124



6 118 000 050 124



6 118 000 050 124



6 118 000 050 124



6 118 000 050 124

En cas d'urgence, contacter la Clinique CHIDI : 05 22 22 12 96

05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97 : الدار البيضاء - الهاتف : أ.ب.س. - قرب سينما أ.ب.س.

39, Bd. Mohammed V - Près Cinéma ABC - CASABLANCA - Tél.: 05 22 27 66 77 / 05 22

GSM : 06 62 18 38 27 - E-mail : cabinetdocteurachagra@gmail.com البريد الإلكتروني :

الدكتورة أمينة أشڭري

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

تجميل وأمراض الجفن

طب وجراحة الحول

خريجة جامعة باريس

الاستقبال : 9 صباحا إلى 4 بعد الزوال

الموعد : 13.04.2023

Casablanca, le

Euro médic
Distributeur Exclusif

PPC : 179,00 DH TTC

Euro médic
Distributeur Exclusif
PPC : 179,00 DH TTC

Dr. ACHAGRA OUMAÏMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
39, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tel : 27 - 66 - 77

Euro médic
Distributeur Exclusif

PPC : 179,00 DH TTC

Docteur Oumaïma ACHAGRA

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies
& Chirurgie des Yeux

Esthétique et Pathologie des Paupières

Chirurgie du Strabisme

Chirurgie de la Cataracte

Diplômée des Universités de Paris

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Horaires : 9h à 16h

Sur Rendez - vous

الدكتورة أميمة أشڭري

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

تجميل وأمراض الجفن

طب وجراحة الحول

خريجة جامعة باريس

الإستقبال : 9 صباحا إلى 4 بعد الزوال
بالموعد

Casablanca, le

13.04.2023

Madame ZAGHLOUL Nabiha

LUNETTES PROGRESSIFS Organiques

Oeil Droit : -0,50 (-0,50) à 130° , Addition + 2,75

Oeil Gauche : -0,50 (-0,50) à 180° , Addition + 2,75

ANTI-REFLET

MONTURE+VERRES



Dr. ACHAGRA OUMAÏMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
19, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél : 27 - 66 - 77

En cas d'urgence, contacter la Clinique RACHIDI : 05 22 22 12 96

39، شارع محمد الخامس - قرب سينما أ.ب.س. - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

39, Bd. Mohammed V - Près Cinéma ABC - CASABLANCA - Tél.: 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

البريد الإلكتروني : cabinetdocteurachagra@gmail.com

OPTICAL AUDITION

Client: Mme ZAGHLOUL NABIHA

N° Facture: FZN832305060101

Date: 06/05/2023

Désignation	Qté	Valeur TTC
Monture	1	1000
VERRE OD Organique PRG ATR: -0.50 (-0.50 à 10.00) / ADD: +2.75	1	4000.00
VERRE OG Organique PRG ATR: -0.50 (-0.50 à 180.00) / ADD: +2.00	1	4000.00
HT		7500.00
TVA 20.00%		1500.00
TTC		9000.00

OPTICAL AUDITION
Opticien Optométriste
Parc Plaza I, Angle Yaacoub El Mansour
et Youssef Ben Tachfine, N°1-Mohammedia
Tél: 05.23.30.47.13

La présente facture est arrêtée à la somme: NEUF MILLE DIRHAMS

PARC PLAZZA I, ANGLE YAACOUB EL MANSOUR, YOUSSEF BEN TACHFINE IMM. M N°1-MOHAMMEDIA

Tél: 05.23.30.47.13/ N°PATENTE: 14378870 / N°IF: 14378870 / N°RC: RCN 12303

ICE: 001509644000079/ INPE: 095013348 / Email: opticalaudition@gmail.com